

-- Limite de zones, de secteurs et de sous-secteurs

Zone N : L'espace naturel et forestier

Zone N : l'espace naturel et forestier

Secteur Na : les massifs boisés

Secteur Nb : l'espace de valorisation des sols et des sous-sols Secteur Nc : l'espace dont la richesse écologique justifie l'inconstructibilité

Secteur Npb : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les noyaux ruraux traditionnels) Secteur Npc : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les vallons urbanisés)

Secteur Npd : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace naturel et forestier (les coteaux belvédères)

Zone A : L'espace agricole Zone A : l'espace agricole

> Secteur Aa : l'espace agricole protégé pour des raisons de biodiversité, de paysage et de terres AOC viticole Secteur Apb : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace agricole (les noyaux ruraux traditionnels)

Secteur Apd : les espaces bâtis patrimoniaux dans l'espace agricole (les côteaux belvédères)

Zone UA : Les bourgs renforcés Secteur UAa : les centres élargis

Secteur UAb : les espaces de maisons individuelles à investir Zone UB : Les espaces urbains constitués

Secteur UBa : les opérations ou parties d'opération denses

Secteur UBb : les lotissements urbains

Zone UC : Les quartiers verdoyants (existants ou en devenir) Secteur UCa : les quartiers en « nappe »

Secteur UCb : les quartiers linéaires

Zone UD : Les hameaux équipés à constructibilité limitée Zone UD : les hameaux équipés à constructibilité limitée

Secteur UDpb : les hameaux patrimoniaux (les noyaux ruraux traditionnels)

Secteur UDpc : les hameaux patrimoniaux (les vallons urbanisés) Secteur UDpd : les hameaux patrimoniaux (les coteaux belvédères)

Zone UP : Les espaces urbains patrimoniaux

Secteur UPa : les centres-bourgs traditionnels

Secteur UPb : les noyaux ruraux traditionnels

Secteur UPc : les vallons urbanisés Secteur UPd : les coteaux belvédères

Zone UX : Les sites d'activité économique

Secteur UXa : les zones d'activité dites «ordinaires»

Secteur UXb : les zones d'activité stratégiques Secteur UXc : les zones industrielles

Secteur UXd : la ZAC Qualiparc

Secteur UXe : les entreprises hors zones d'activité Secteur UXf : le site de l'Inrae

Zone UE: Les sites d'équipements Zone UE : les sites d'équipements

Secteur UEa : les sites d'équipements privés Zone 1AUH: Les espaces à urbaniser à vocation dominante résidentielle ouverts à l'urbanisation

Secteur 1AUHa : les secteurs à urbaniser dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble Secteur 1AUHb : les secteurs à urbaniser au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes au sous-secteur

Zone 1AUX : Les espaces à urbaniser à vocation d'accueil d'activité économique ouverts à l'urbanisation

Secteur 1AUXa : les secteurs à urbaniser dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble Secteur 1AUXb : les secteurs à urbaniser au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes au secteur Zone 2AU: Les espaces à urbaniser non ouverts à l'urbanisation

Secteur 2AUh : les secteurs à vocation future à dominante résidentielle Secteur 2AUx : les secteurs à vocation future d'accueil d'activité économique

LES PRESCRIPTIONS

Espace Boisé Classé Emplacement réservé aux voies et ouvrages publics

Emplacement réservé pour programme de logements Linéaire de diversité commerciale

Secteur de mixité sociale Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Périmètre d'attente de projet d'aménagement global Zone d'implantation des constructions

Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination Les protections patrimoniales (L151-19 : motifs d'ordre culturel, historique ou architectural)

Éléments de patrimoine bâti :

Logis (XVe-XVIIe siècles) Château, manoir et grande propriété (XVIIe-XIXe siècles) Maison bourgeoise et maison de maître (XIXe-XXe siècles)

Habitat de villégiature (XIXe-XXe siècles) Maison de bourg

Bâti rural Propriété viticole **A** Équipement

Bâtiment artisanal ou industriel Petit patrimoine

Arbre Alignement d'arbres

Les protections environnementales (L151-23 : motifs d'ordre écologique) F F Massif boisé

Boisement de coteau Boisement et espace naturel à vocation de loisirs

Espace naturel (boisement, jardin, etc.) à protéger dans l'espace urbain Haie et ripisylve linéaire Mare et son boisement d'accompagnement éventuel

Fond de plan

Limite communale Limite de parcelle Bâtiment



